**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**



**ACHAT ET DISTRIBUTION D’ELECTRICITE**

**pour lES BESOINS DE La commune de GOUESNOU**

Date et heure limites de réception des offres :

**Le 15 DECEMBRE 2015 à 12h00**

**Règlement de consultation**

**(RC)**

***Préambule***

|  |
| --- |
| **Pouvoir Adjudicateur** |
| La commune de Gouesnou est désignée comme pouvoir adjudicateur.  |
| **Représentant du pouvoir adjudicateur**  |
| Monsieur le Maire de la commune de Gouesnou ou son représentant. |

|  |
| --- |
| **Objet du marché** |
| Achat et distribution d’électricité. |

|  |
| --- |
| **Procédure**  |
| Appel d’offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.  |

|  |
| --- |
| **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :**  |
| Monsieur le Maire de la commune de Gouesnou ou son représentant. |

|  |
| --- |
| **Ordonnateurs**  |
| Monsieur le Maire de la commune de Gouesnou ou son représentant.**Comptables publics assignataires des paiements**Monsieur le Trésorier de Guipavas

|  |  |
| --- | --- |
| **Acceptation du candidat**Le candidat soussigné atteste avoir pris connaissance du présent RC et en accepter les termes sans réserve ni modificationA le*Signature du candidat* | **Acceptation du pouvoir Adjudicateur**A Gouesnou, le |

 |

Sommaire

[ARTICLE 1 : LE POUVOIR ADJUDICATEUR 4](#_Toc434359233)

[ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 4](#_Toc434359234)

[2.1. Objet de la consultation 4](#_Toc434359235)

[2.2. Classification CPV 4](#_Toc434359236)

[2.3. Lieu d’exécution des prestations 4](#_Toc434359237)

[2.4. Décomposition en lots 4](#_Toc434359238)

[2.5. Décomposition en tranches 4](#_Toc434359239)

[2.6. Forme et durée du marché 5](#_Toc434359240)

[2.7. Etendue de la consultation 5](#_Toc434359241)

[ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 5](#_Toc434359242)

[3.1. Variante 5](#_Toc434359243)

[3.2. Durée de validité des offres 5](#_Toc434359244)

[3.3. Mode de règlement des marchés et modalités de financement 6](#_Toc434359245)

[3.4. Conditions particulières 6](#_Toc434359246)

[ARTICLE 4 : DOSSIER ET MODALITES DE LA CONSULTATION 6](#_Toc434359247)

[4.1. Dossier de consultation 6](#_Toc434359248)

[4.2. Modalités de la consultation 6](#_Toc434359249)

[ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES 7](#_Toc434359250)

[5.1. Candidature 7](#_Toc434359251)

[5.2. Offre 8](#_Toc434359252)

[ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI OU REMISE DES OFFRES 8](#_Toc434359253)

[6.1. Par voie électronique (annexe téléchargement ci-dessous) 8](#_Toc434359254)

[6.2. Signature électronique 9](#_Toc434359255)

[6.3. Sur support papier 9](#_Toc434359256)

[ARTICLE 7 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 10](#_Toc434359257)

[7.1. Examen des candidatures 10](#_Toc434359258)

[7.2. Critères de jugement et de classement des offres 10](#_Toc434359259)

[7.2.1. Le prix des prestations 11](#_Toc434359260)

[7.2.2. Valeur Technique 11](#_Toc434359261)

[7.2.3. Egalité 12](#_Toc434359262)

[ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 12](#_Toc434359263)

[*Fin du RC* 13](#_Toc434359264)

# ARTICLE 1 : LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est :

**Monsieur le Maire de la commune de Gouesnou ou son représentant**

**Mairie de Gouesnou**

**1 Place de Fusillés**

**29850 GOUESNOU**

Tél : 02 98 07 28 88 • Fax : 02 98 07 78 47

Courriel : travaux@mairie-gouenou.fr

# ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

## 2.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la conclusion, pour le compte de la mairie de Gouesnou, d’un marché pour la fourniture et l’acheminement d’énergie électrique active garantie nécessaire à l’alimentation en continu et sans aucune altération des besoins des Points de Livraison (PdL) de la commune de Gouesnou.

Cette fourniture s'entend en "contrat unique" comprenant l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution géré par ERDF et incluant la fonction de responsable d'équilibre.

##  2.2. Classification CPV

09310000-5 : « Electricité »

## 2.3. Lieu d’exécution des prestations

L’ensemble des Points de Livraison (PdL) de la commune de Gouesnou renseignés au BPU.

##  2.4. Décomposition en lots

Le présent marché est composé d’un seul lot.

## 2.5. Décomposition en tranches

Sans objet

## 2.6. Forme et durée du marché

La forme du contrat issu de la présente consultation est un appel d’offres ouvert qui pourra être appréciée selon :

* Opportunité économique liée à l’évolution comparée des tarifs règlementés,
* Obligation résultant de la disparition d’un tarif réglementé,
* Nécessité de renouveler les marchés de fournitures conclus à prix de marché ou échéance d’un contrat en cours.

Le marché aura une durée de trente-six (36) mois à compter de la date de début de la fourniture fixée au 1er janvier 2016 à 0h00:00 et prendront fin au 31décembre 2018 à 23h59min59s.

## 2.7. Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d’une mise en concurrence passée en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché est conclu sans minimum ni maximum conclu avec un ou plusieurs titulaires.

Le marché sera attribué dans les conditions définies au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

# ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## 3.1. Variante

En complément de l’offre de base, les candidats peuvent présenter la variante non obligatoire suivante :

* Variante 1 : prix fermes sur 3 ans sur la part fourniture de l’électron et électricité d'origine 100% énergie verte.

Les candidats doivent remettre une offre de base telle que décrite dans le CCTP et le CCAP pour une durée de 36 mois, sous peine de nullité de l’offre.

**Les candidats rempliront les BPU ET DQE pour l’offre de base et ainsi que pour la variante.**

## 3.2. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est cinq (5) jours à compter de la date limite de réception des plis.

##  3.3. Mode de règlement des marchés et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront réglées conformément à la réglementation en vigueur, à savoir trente (30) jours actuellement pour les collectivités, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, par **mandat administratif**.

##  3.4. Conditions particulières

Cette consultation ne comporte aucune condition d’exécution visée par l’article 14 du Code des Marchés Publics.

Aucune prestation n’est réservée au profit d’entreprises ou d’établissements visés par l’article 15 du Code des Marchés Publics.

# ARTICLE 4 : DOSSIER ET MODALITES DE LA CONSULTATION

## 4.1. Dossier de consultation

Le dossier de consultation sera transmis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande écrite au service Commande publique par télécopie au 02 98 07 78 47 ou par courriel : travaux@mairie-gouesnou.fr

Il est également téléchargeable sur le site de dématérialisation suivant :

* www.e-megalisbretagne.org

Le pouvoir adjudicateur est déchargé de toute responsabilité si le candidat a communiqué une adresse de réception erronée ou incomplète ou s’il n’a pas consulté ses courriels en temps et en heure.

## 4.2. Modalités de la consultation

1. En application de l’article 56 du Code des Marchés Publics et de ses textes d’application, en complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le dossier de consultation des entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site :
2. www.e-megalisbretagne.org

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

* .PDF
* .ZIP
* .WORD et EXCEL

Pour les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, ils devront tenir compte des indications suivantes :

 - ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »,

 - ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,

 - renseigner, lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d’un correspondant afin qu’il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

De plus, il est précisé que :

1. 1. les avis d’appel public à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d’identification. Ces avis ne sont pas officiels, seuls ceux du BOAMP et/ou JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu,
2. 2. les documents électroniques ont des contenus strictement identiques aux documents papier diffusés dans le même cadre,
3. 3. les soumissionnaires s’engagent à ne pas contester le présent règlement de la consultation ainsi que les éléments constitutifs du dossier de consultation,
4. 4. le représentant du pouvoir adjudicateur s’engage sur l’intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du Service des Marchés de la mairie de Gouesnou et, dans ce cas, sont les seuls faisant foi sous cette forme,
5. 5. le retrait des documents électroniques n’oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre, et inversement.

**Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée peuvent se référer au guide pratique de la dématérialisation des marchés publics édité par le Ministère de l’Economie et des Finances.**

# ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES

## 5.1. Candidature

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

* Lettre de candidature ou imprimé DC1obligatoire,
* Déclaration du candidat ou impriméDC2 obligatoire,
* Copie du/des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire,
* Déclaration indiquant les effectifs du candidat,
* Présentation d’une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années pour des prestations similaires, indiquant le montant, la date et la destination public,
* Une copie de l’autorisation de fourniture d’électricité prévue à l’article 5 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 délivrée par le Ministère chargé de l’Energie conformément au décret 2004-250 du 19 Mars 2004,
* Une copie du contrat GRD-F conclu par le candidat avec le gestionnaire du réseau de distribution en électricité auquel sont raccordés les Points de Livraison (PdL) visés par le marché,
* Si le candidat est son propre responsable d’équilibre, un justificatif de rattachement du contrat GRD-F à son périmètre d’équilibre,
* Si le candidat a désigné un tiers comme responsable d’équilibre, une copie de l’Accord de Rattachement signé par le candidat et le responsable d’équilibre.

**Remarque :**

En cas de groupement, les justifications devront être fournies pour chaque membre du groupement.

L’appréciation des capacités techniques, professionnelles et financière est faite globalement.

Il est recommandé par le Coordonnateur la constitution de groupement solidaire.

## 5.2. Offre

L’offre remise par le candidat comprendra les pièces suivantes :

* L’Acte d’Engagement (AE), document ci-joint à compléter, dater et signer par la personne habilitée à engager le candidat,
* Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) fourni ci-joint à compléter, dater et signer par la personne habilitée à engager le candidat,
* Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) fourni ci-joint à compléter, dater et signer par la personne habilitée à engager le candidat,
* Une Note Méthodologique (NM) sur les dispositions que prendra le titulaire lors de l’exécution des prestations,
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat (page 2 dans le cadre prévu à cet effet),
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat (page 2 dans le cadre prévu à cet effet),
* Le Règlement de Consultation (RC) complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat (page 2 dans le cadre prévu à cet effet).

**Les candidats indiquent la date de valeur de leur offre de prix.**

**Les candidats rempliront les BPU et DQE pour l’offre de base et pour la variante.**

# ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI OU REMISE DES OFFRES

Les offres sont adressées ou remises en une seule fois.

Si plusieurs offres sont adressées ou remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai imparti sera ouverte.

Les offres doivent être adressées ou remises par voie électronique ou sur support électronique (CDRom ou clef USB)

## 6.1. Par voie électronique (annexe téléchargement ci-dessous)

Sur la plateforme [www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org) et dans les conditions techniques suivantes : les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

## 6.2. Signature électronique

Les pièces constituant le dossier doivent être signées et chiffrées électroniquement pour être recevables.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d’une part conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d’autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l’Etat.

L'arrêté du **15 juin 2012** relatif à la signature électronique en application au **1er octobre 2012** impose l'utilisation de nouveaux certificats de signature, à la norme **RGS**.

Les candidatures et les offres doivent être transmises dans les conditions qui permettent d’authentifier la signature de la personne habilitée à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation et selon les exigences posées aux articles 1316 et 1316-4 du Code civil (alinéa 2 de l’article 3 du décret du 30 avril 2002).

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique, tout pli transmis au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délais.

Il n’y a pas de délai supplémentaire entre le dépôt de la signature et le dépôt du pli. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

## 6.3. Sur support papier

Les offres peuvent être adressées sur support papier :

* Contre récépissé auprès du secrétariat de la commande publique,
* Par la poste, ils devront être envoyés par pli recommandé avec avis de réception postal

**Il est demandé que les plis remis en version papier comportent également les pièces de l’offre sur clé USB ou CD.**

L’enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l’article 44 du Code des Marchés Publics, à l’article 45 du Code des Marchés Publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l’offre.

Adresse de réception des offres :

**Mairie de Gouesnou**

**1 Place de Fusillés**

**29850 GOUESNOU**

L’enveloppe extérieure anonyme portant les mentions suivantes :

Offre pour :

**Appel d’Offres Achat et distribution d’électricité**

**Ne pas ouvrir avant la séance**

Dans le cas d’une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l’authenticité de la transmission au nom du groupement.

 L’enveloppe contiendra deux sous-dossiers :

- Les pièces de candidature (voir article 5.1 ci-dessus)

1. - Les pièces du marché (voir article 5.2 ci-dessus)

Les offres reçues en dehors du délai imparti ou remises ouvertes ne seront pas examinées et seront retournées à leur auteur.

Horaire de dépôt :

**Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15**

Les offres des candidats doivent parvenir à destination avant :

**Le 15 Décembre 2015 à 12:00**

# ARTICLE 7 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

## 7.1. Examen des candidatures

La capacité financière, technique et professionnelle des candidats est évaluée.

Si la capacité d’un candidat est jugée insuffisante, son offre ne sera pas analysée.

La commission chargée de l’examen des plis élimine les offres inacceptables, irrecevables ou incomplètes quant à l’objet du marché ou au présent règlement de consultation conformément au code des marchés publics.

Ne seront pas retenues :

1. - Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du code des marchés publics,
2. - Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l’article 45 du code des marchés publics, détaillés à l’article 5.1 du présent RC,
3. - Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

## 7.2. Critères de jugement et de classement des offres

**Les prix remis sont fermes.**

**Les candidats indiquent la date de valeur de leur offre de prix.**

Le choix du titulaire du marché est fondé sur les critères précisés ci-dessous sont hiérarchisés et pondérés :

**1/- Le montant de l’offre financière hors toutes taxes (70 points)**

**2/- La note technique du candidat (30 points)**

 La valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique remis par le candidat.

## 7.2.1. Le prix des prestations

Les offres seront appréciées financièrement par application des prix unitaires figurant au bordereau à des quantités théoriques.

Modalités de calculs des offres

Meilleure offre = 70 points = 100%

  - étape 1 : pourcentage :

(meilleure offre X 100) / offre (2ème, 3ème …) = % de l’offre (2ème, 3ème …)

 - étape 2 : validation des points :

(70 points X % offre (2ème, 3ème …)) / 100 = nombre point de l’offre (2ème, 3ème …)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l’offre. Les erreurs de multiplication, d’addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées, et, pour le jugement des offres, c’est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

## 7.2.2. Valeur Technique

Pour choisir les offres techniques électricité, le pouvoir adjudicateur s’appuiera sur des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Note technique : 30 points : offres pondérées de la manière suivante :



*Modalité d’exécution des prestations : 8 points*

Le critère 1 sera jugé sur le mémoire technique au regard :

* Des modalités de résiliation/retrait anticipé d'un PDL (point de livraison) - 2 points
* Des modalités de rattachement d'un nouveau site - 2 points
* Des modalités d'adaptation des puissances souscrites - 2 points
* Des propositions d’optimisation tarifaires annuelles - 2 points

*Modalité de facturation : 8 points*

Le critère 2 sera jugé sur le mémoire technique au regard :

* Possibilité de regroupement de factures - 4 points :

 - par tarif - 2 points

 - par « imputation budgétaire » définie - 2 points

* Rythme de facturation proposé par le fournisseur - 4 points

*Outil de suivi en ligne : 5 points*

Le critère 3 sera jugé sur la présentation du produit :

* De l’ergonomie de l’outil - 1 points
* Du contenu de l’outil - 2 points
* De l’exportabilité des données - 2 points

*Qualité de l’organisation de la relation clientèle : 9 points*

Le critère 4 sera jugé sur le mémoire technique au regard :

* Des disponibilités du service clientèle et détails des missions par type d’interlocuteurs- 2 points
* Des informations et alertes clients offertes - 1 points
* Appels non surtaxé - 2 points
* Délai de bascule proposé avec planning détaillé - 2 points
* Réunions proposées - 2 points

## 7.2.3. Egalité

En cas d’égalité après application des critères prix et valeur technique (cf ci-dessus), pour le classement des candidats et la détermination de l’offre économiquement la plus avantageuse, le 1er candidat ayant présenté son offre sera classé en première position.

# ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être faite auprès des personnes en charge du dossier.

**Renseignements techniques :**

Secrétariat du Pôle travaux

1 place des fusillés

29850 GOUESNOU

 02 98 07 28 88

**Fax** 02 98 07 78 47

**email** : travaux@mairie-gouesnou.fr

**Renseignements administratifs :**

M. BELMEKKI

1 place des fusillés

29850 GOUESNOU

 02 98 07 86 90

**Fax** 02 98 07 78 47

**email** : travaux@mairie-gouesnou.fr

### *Fin du RC*